



Audit – Bureau de Paris

16 rue de Monceau
75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

A.P.I. PROVENCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Nice la Plaine 1 – Bâtiment E3
11, avenue Emmanuel Pontrémoli
06200 NICE

SIREN : 379 333 479

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



A.P.I. PROVENCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Nice la Plaine 1 – Bâtiment E3
11, avenue Emmanuel Pontrémoli
06200 NICE
SIREN : 379 333 479

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents de l'**Association A.P.I. PROVENCE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **A.P.I. PROVENCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur ces informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 5 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

brice ROGIR

✓ Certified by  yousign

Brice ROGIR

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	308 842	293 412	15 430	40 109	-24 679	-61.53
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	730 175		730 175	730 175		
	Constructions	4 708 052	2 106 871	2 601 181	2 697 089	-95 909	-3.56
	Installations techniques Matériel et outillage	12 635 067	7 489 766	5 145 301	5 121 481	23 820	0.47
	Immobilisations corporelles en cours	35 617		35 617	100 693	-65 076	-64.63
	Avances et acomptes	41 489		41 489	378 377	-336 889	-89.04
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées	1 800 966		1 800 966	1 797 351	3 614	0.20
	Autres titres immobilisés				350 000	-350 000	-100.00
	Prêts				7 268	-7 268	-100.00
	Autres	143 970		143 970	139 359	4 611	3.31
	Total I	20 404 177	9 890 049	10 514 128	11 361 903	-847 775	-7.46
	Stocks et en cours	41 178		41 178	58 853	-17 675	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 598 981	763 759	1 835 223	1 745 489	89 733	5.14
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	4 324 939		4 324 939	3 970 771	354 168	8.92
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	520 195	20 397	499 798	637 637	-137 839	-21.62
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 859 859		3 859 859	1 811 079	2 048 781	113.12
	Charges constatées d'avance (2)	164 166		164 166	37 962	126 204	332.45
	Total II	11 509 319	784 156	10 725 163	8 261 791	2 463 372	29.82
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		31 913 496	10 674 205	21 239 291	19 623 694	1 615 597	8.23

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	2 691 473		2 691 473			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	55 822		55 822			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 545 862		1 398 297		147 566	10.55
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	9 909		9 909			
	Autres	578 506		1 918 271		-1 339 765	-69.84
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-1 486 518		-1 192 199		-294 319	-24.69
	Situation nette (sous total)	3 395 055		4 881 573		-1 486 518	-30.45
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	1 134 968		1 232 654		-97 686	-7.92
	Provisions réglementées						
PROVISIONS	Total I	4 530 023		6 114 227		-1 584 204	-25.91
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	489 207		289 419		199 788	69.03
	Provisions pour charges	1 603 153		2 499 237		-896 084	-35.85
	Total III	2 092 360		2 788 656		-696 296	-24.97
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 359 979		3 970 330		-610 351	-15.37
	Emprunts et dettes financières diverses	3 156 133		1 576 661		1 579 472	100.18
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 545 898		1 770 155		1 775 744	100.32
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	1 898 657		1 698 335		200 322	11.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 379		26 054		7 325	28.12
	Autres dettes	165 443		126 624		38 819	30.66
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	2 457 416		1 552 652		904 764	58.27
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	Total IV	14 616 907		10 720 811		3 896 097	36.34
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		21 239 291		19 623 694		1 615 597	8.23

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXCO COTE D'AZUR - NICE

COMPTE DE RESULTAT

Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		280		260	20	7.69
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		123 084		131 700	-8 616	-6.54
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		15 421 477		14 802 750	618 727	4.18
Parrainages		822		822		
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		7 401 267		8 433 240	-1 031 973	-12.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 568 055		1 066 934	501 121	46.97
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		9 901		16 572	-6 671	-40.25
Total I		24 524 886		24 451 455	73 431	0.30
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		136 475		158 170	-21 695	-13.72
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		14 335 763		13 049 076	1 286 687	9.86
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		656 305		722 916	-66 611	-9.21
Salaires et traitements		6 443 571		6 770 283	-326 712	-4.83
Charges sociales		2 460 326		2 416 110	44 215	1.83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 069 225		1 049 593	19 632	1.87
Dotations aux provisions		1 027 458		888 166	139 292	15.68
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		172 901		543 897	-370 996	-68.21
Total II		26 302 024		25 598 212	703 812	2.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		-1 777 138		-1 146 757	-630 381	-54.97

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



COMPTE DE RESULTAT

Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	49 967		46 393		3 574	7.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	29 885				29 885	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 931		5		4 925	NS
Total III	84 783		46 398		38 385	82.73
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 397		29 885		-9 488	-31.75
Intérêts et charges assimilées	88 102		72 901		15 201	20.85
Différences négatives de change	-3				-3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			15		-15	-100.00
Total IV	108 497		102 802		5 695	5.54
2. Résultat financier (III-IV)	-23 713		-56 404		32 690	57.96
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-1 800 851		-1 203 160		-597 691	-49.68
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	193 706		113 535		80 172	70.61
Sur opérations en capital	124 312		108 396		15 916	14.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	318 018		221 931		96 087	43.30
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	-22 638		192 454		-215 092	-111.76
Sur opérations en capital	18 464		9 486		8 979	94.65
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	688				688	
Total VI	-3 486		201 940		-205 426	-101.73
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	321 505		19 991		301 513	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 171		9 030		-1 859	-20.59
Total des produits (I+III+V)	24 927 688		24 719 784		207 903	0.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	26 414 205		25 911 983		502 222	1.94
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-1 486 518		-1 192 199		-294 319	-24.69

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Présentation de l'association API PROVENCE

L'association API PROVENCE a pour objet de participer, sur le territoire national, à la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'insertion par l'habitat et par l'économique, des jeunes, des familles et personnes en difficulté ou exclues, et de faciliter aux habitants l'ouverture et l'exercice des droits économiques, sociaux et civiques auxquels ils peuvent prétendre.

Elle vient en aide à toutes les personnes françaises ou étrangères par l'accueil, l'orientation, l'insertion socio-éducative, l'aide à la promotion individuelle et collective par l'apprentissage de la langue ainsi que toute action en faveur du travail et de l'emploi.

A ce titre, API PROVENCE contribuera à la réalisation de missions d'assistance et d'appui, préalables à la mise en place des programmes d'insertion par l'économique et le logement. Elle assurera la maîtrise d'ouvrages, d'opérations financières de logement d'insertion, et pourra conclure des baux à réhabilitation avec des propriétaires bailleurs privés. Conjointement à la gestion, elle assurera l'accompagnement social de ces publics.

Pour y parvenir, l'action d'API PROVENCE s'exercera en partenariat avec les services sociaux et administratifs des institutions concernées ainsi qu'avec les associations et organismes locaux concernés.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 834020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 , 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 un total de 21 239 291€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de -1 486 518€.

I-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELEVES AU COURS DE L'EXERCICE

- Signature le 10 avril 2024, d'un protocole d'accord avec le groupe Batigère qui va permettre de sécuriser l'avenir de l'association en intégrant un groupe à fortes valeurs humaines et très expérimenté dans le domaine de l'immobilier social
- Une nouvelle ouverture : une résidence autonomie pour seniors à Villeneuve Loubet de 88 logements qui a ouvert ses portes le 13 mai 2024
- Plusieurs logements diffus ont été rendus dans l'année 2024, soit 9 logements dans le Vaucluse, 13 logements dans les Alpes-Maritimes et 7 logements dans le Var
- Arrêt du financement du CD 06 pour le dispositif CORSA et de la DREETS PACA pour le dispositif CEJ-JR

- Plan social économique et réorganisation RH
- Cession de deux immeubles en baux emphytéotiques (Grasse Clos Notre Dame et Antibes Villa Rose)

II-PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 - Généralités

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-2 - Conventions

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices, et conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement ANC n°2018-06 du 4 décembre 2018, qui remplace en 2020 les dispositions prévues par le règlement n°1999-0.

2-3 - Changement de méthodes comptable

- NÉANT –

2-4 - Changement d'estimation comptable

Des changements d'estimations comptables sont à signaler sur l'exercice :

- Calcul des PGR sur les résidences du Cannet (ex ATE)
- Créances irrécouvrables, passage en perte et en provision, Cf. paragraphe 4.3

2-4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

III- SPECIFICITES DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du plan comptable des associations et fondations et aux recommandations émanant de l'avis ANC n° 2018-06 du Comité de réglementation comptable, en particulier :

- Les subventions d'investissements, finançant les immobilisations dont

l'organisme assure le renouvellement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des biens financés ;

- L'application du mode linéaire des amortissements pour dépréciation des immobilisations ;

- Lorsqu'une subvention de fonctionnement affectée, inscrite en produits, n'est pas entièrement consommée au cours de l'exercice, la partie résiduelle est comptabilisée en charge dans un compte "d'engagement à réaliser" et au passif du bilan dans un compte "fonds dédiés", spécialement ouvert à cet effet.

IV- NOTES CONCERNANT LE BILAN

A - L'ACTIF

4-1 - Immobilisations et amortissements

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat après déduction des RRR et escomptes obtenus, et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations).

Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

a/ Immeuble de VENCE (siège social)

- Structure	50 ans
- Façade	15 ans
- Toiture-étanchéité	25 ans
- Chauffage	15 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	15 ans
- Installations générales int.	15 ans

b/ Immeuble de GRASSE (Clos Notre Dame)

- Structure	75 ans
- Façade/menuiseries extérieures	50 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	40 ans
- Chauffage	30 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	30 ans
- Revêtement/peinture/VRD	10 ans

c/ Immeuble d'ANTIBES (Villa Rose)

- Structure	65 ans
- Façade/menuiseries extérieures	25 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	25 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	25 ans
- Installations générales	15 ans

d/ Immeuble de SORGUES (Le Corail)

- Structure	50 ans
- Façade/menuiseries extérieures	15 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	25 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	15 ans
- Installations générales	15 ans

Les durées ci-dessus ont été fixées en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations autres que les immeubles (non décomposables) sont amortis comme suit

- Logiciels	3 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Equipements - Aménagements	15 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Matériel d'hébergement	2 à 15 ans
- Mobilier d'hébergement	10 ans

Tous les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

4-2 - Participations et immobilisations financières

Les participations concrétisent la présence d'API PROVENCE dans des organismes partenaires (SOLHAM - UES ULIS- CREDIT COOPERATIF) ainsi qu'une participation de 100% dans la SAS API RESIDENCE destinée à gérer à terme l'activité de gestion de résidences services seniors à caractère privé.

Au cours de l'année 2024, 5 résidences ont vu leurs portes s'ouvrir en plus de la résidence de Vitrolles ouverte en 2021 et celle de Saint-André-Lez-Lille ouverte en 2023. Ces résidences sont localisées sur les communes de Thônes, Aix-en-Provence, Villeneuve sur Lot, Solenzara et Valras-Plage.

Les dépôts et cautionnements sont relatifs à des dépôts de garantie.

Les derniers comptes d'API RESIDENCE connus font apparaître un déficit de 1 393 420 euros au 31/12/2024. Bien que notre filiale affiche actuellement un résultat déficitaire, elle dispose d'un portefeuille conséquent de projets d'investissement à fort potentiel. Ces projets devraient générer des bénéfices significatifs à moyen et long terme. Ainsi, au regard de ces perspectives favorables, il ne paraît pas justifié de procéder à une dépréciation des titres de participation.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a donc été établie au regard de ces résultats qui sont conformes au Business Plan établi par Api RESIDENCE.

La singularité du modèle économique de l'activité de la société API Résidence, dont la mise en service des résidences voit se percuter une phase d'importants investissements avec une phase où les taux d'occupation ne sont pas encore optimaux, entraîne temporairement à la fois un déséquilibre en termes de résultat comptable et un déséquilibre financier.

Ces déséquilibres nécessitent notamment la mise en place de financements venant compenser l'autofinancement insuffisant dégagé les deux premières années d'exploitation des résidences.

Pour anticiper l'ampleur des besoins et l'évolution de son modèle économique, API Résidence met à jour régulièrement sa situation prévisionnelle de trésorerie ainsi que son plan à moyen terme.

Situation prévisionnelle de trésorerie

La dernière situation de trésorerie établie met en avant les importants investissements encore nécessaires dans le cadre de la mise en service de 6 nouvelles résidences (2,7M€) ainsi que le déficit généré par l'exploitation estimé à 4M€. Si celui est compensé en partie par l'encaissement des fonds de concours négocié avec les promoteurs, un besoin de 4,5M€ est nécessaire à la structure afin d'équilibrer sa trésorerie et ceci conformément aux prévisions faites lors de la reprise de la structure fin 2023.

Ces fonds sont aujourd'hui fléchés sur 4,5 M€ d'emprunts bancaires devant permettre à la société de bénéficier d'une trésorerie positive fin 2025.

La montée progressive des taux d'occupation de toutes les résidences dégagant par la même des niveaux de loyers plus importants doit permettre au modèle de s'équilibrer tout en assurant le remboursement des emprunts souscrits, et ceci à partir de 2027.

Plan Moyen Terme

Au-delà de la trésorerie prévisionnelle à court et moyen terme nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'exploitation des résidences, l'analyse d'un plan moyen terme actualisé des derniers éléments connus et des hypothèses prévisionnelles revues, notamment la politique de loyers pratiqués, l'évolution des taux d'occupation des différentes résidences, les optimisations de charges..., permet de conforter le modèle économique de la société API Résidence.

L'actualisation du PMT permet d'identifier qu'une perte comptable de 1,5 M€ est envisagée sur l'exercice 2025. Le budget initial présenté lors d'un précédent Conseil faisait état d'une perte prévisionnelle pour cet exercice de 2,2 M€. L'amélioration des résultats semble amorcée compte tenu de l'accélération des taux d'occupation de certaines résidences (Aix en Provence, Gignac, Valras).

Le remplissage attendu des résidences dans les 24 premiers mois de leur exploitation permettrait au résultat net de la société de tendre vers l'équilibre en 2026 et de dégager les premiers résultats positifs à partir de 2027.

4-3 - Comptes de résidents (créances usagers)

Concernent les loyers et redevances échus restant à encaisser pour les résidents présents au 31/12/2024 :

Ancienne méthode :

L'analyse était réalisée par les différents responsables de résidence afin d'estimer le risque de chaque compte usager présent au 31 décembre sur les différents retards de paiement, des provisions ont été valorisées sur chaque situation individuelle. Cette méthode n'était pas suffisamment objective et homogène suivant les responsables de résidence. Il a donc été décidé d'appliquer la règle suivante :

Nouvelle méthode :

L'analyse est toujours faite pour chaque compte usager mais la provision sera de 50% du risque pour les résidents en procédure ou ayant une dette supérieure ou égale à 120 jours et 10% du risque pour les résidents sans procédure ayant une dette à moins de 3 mois.

Quant aux créances des résidents partis au 31/12/2024 :

Ancienne méthode :

Les créances usagers étaient comptabilisées en pertes sur créances irrécouvrables pour les résidents partis avant le 31/12/N-2 et celles des résidents partis en N-1 et N étaient provisionnées selon l'analyse des différents responsables de résidence. En plus de la disparité d'analyse, cette méthode ne laissait pas suffisamment de temps pour recouvrer les arriérés, l'effacement de la dette était trop important. Il a été décidé d'appliquer la règle suivante :

Nouvelle méthode :

Ne sont passés en pertes sur créances irrécouvrables que les soldes des résidents partis sans procédure avant le 31/12/N-2 et ayant une dette inférieure à 2000 euros.

Les dettes des résidents partis avant le 31/12/N-2 sans procédure supérieures à 2000 euros sont provisionnées à 100% ainsi que celles des résidents partis avant le 31/12/N sans procédure. Les créances des résidents partis avant le 31/12/N avec une procédure engagée, sont quant à elles provisionnées à 50%.

4-4 - Subventions à recevoir (autres créances)

Elles sont comptabilisées à réception de la notification officielle de la décision d'attribution.

Les autres subventions concernent l'exploitation.

4-5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les moins-values latentes d'un montant de 20 397 euros au 31/12/2024 ont fait l'objet d'une dépréciation.

Les disponibilités sont placées en SICAV ou Fonds Commun de Placements français autorisés, évalués au cours historique.

B - AU PASSIF

4-6 - Fonds associatifs

Les fonds propres regroupent :

- D'une part, les excédents ou déficits affectés par l'assemblée générale ;
- D'autre part, les fonds propres complémentaires, avec ou sans droit de reprise ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs, repris de la gestion de

l'association ATE, absorbée en 2020, dans le cadre des ESSMS (Etablissement Service Social ou Médico sociaux) pour les activités CPH (centres provisoires d'hébergement), CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ;

- Le report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice.

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 691 473				2 691 473
Fonds propres avec droit de reprise	55 822				55 822
Réserves	1 408 206		147 566		1 555 772
Report à nouveau	1 918 271	-1 192 199		-147 566	578 507
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 192 199	1 192 199		-1 486 518	-1 486 518
Situation nette	4 881 573	0	147 566	-1 634 084	3 395 056
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 232 654		4 337	-102 023	1 134 968
Provisions réglementées					
TOTAL	6 114 227	0	151 903	-1 736 107	4 530 023

Tableau des résultats sous contrôle des tiers financeurs

À la suite des décisions prises durant les dialogues de gestion avec la DDETS 06 et selon les arrêtés pris en date du 18 juin 2024, les résultats sous contrôle antérieurs à 2023 ont été affectés en diverses réserves,

Libellé	Solde au 31/12/2024
Réserve de trésorerie CPH	21 196,00
Excédents affectés à l'investissement CADA	418 866,76
Excédents affectés à l'investissement CPH	230 000,00
Réserve de compensation CADA	248 643,00
Réserve de compensation CPH	85 082,99
Réserve de compensation CHRS	178 856,42
TOTAL	1 182 645,17

Et les résultats de l'exercice 2024 sont répartis comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024
Résultat CT 2024 CADA	-46 231,59
Résultat CT 2024 CPH	-7 224,63
Résultat CT 2024 CHRS	-28 962,49
TOTAL	-82 418,71

4-7 - Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

Tableau des subventions d'investissement

Variation des subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables				
Affectés à des biens renouvelables	1 853 787	4 337		1 858 124
TOTAL	1 853 787	4 337		1 858 124
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables				
Affectés à des biens renouvelables	-621 133		-102 023	-723 156
TOTAL	-621 133		-102 023	-723 156
SUBVENTIONS NETTES	1 232 654		-102 023	1 134 968

4-8 - Provisions pour risques et charges

Provision sur TFPB

Les immeubles sociaux sont exonérés, pendant 15 ans, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Comme cette taxe (importante) est répercutée dans le montant mensuel de la redevance réclamée à l'occupant, celui-ci va bénéficier pendant les 15 premières années d'une réduction de redevance puis, brutalement, d'une hausse de même montant. Afin d'éviter cet à-coup, il est procédé à une linéarisation en pratiquant une provision égale à 50% du montant de la TFPB qui est incluse dans le montant du loyer pendant la durée de l'exonération. L'utilisation de la provision pendant les 15 années suivantes permet de pratiquer une réduction de 50% sur la charge locative.

Provision pour loyers différés

Les loyers "différés" par les bailleurs sociaux font l'objet de provisions spécifiques dont

le mécanisme est sensiblement identique à celui retenu pour la TFPB.

Provision pour gros entretiens

L'association a procédé à une réévaluation du montant de ses provisions afin de les affecter au plus juste sur les bâtiments nécessitant des travaux dans les 2 années à venir, cette estimation a été réalisée par les responsables de maintenance de chaque département. La provision totale s'élève à 370 419 €.

Provision pour grosses réparations

L'obligation de l'association envers l'office des HLM de Cannes pour les foyers du Cannet (Olivet et Claus) justifie le maintien des provisions antérieures constatées par l'association absorbée durant l'exercice. Cependant le niveau de provisionnement réalisé depuis la fusion a été jugé trop important au regard des travaux à exécuter, une reprise de provision est faite à hauteur de 200 000 € répartie sur les 2 bâtiments. La provision totale s'élève à 1 068 846 €.

Provision pour engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'élève, au 31/12/2024, à 39 049 €.

Cet engagement de l'association à l'égard de ses salariés constitue une dette latente (indemnités de fin de carrière, indemnités de licenciement, retraite, engagements de prévoyance) qui n'existe pas au jour où elle est appréciée mais qui existera probablement dans le futur. Son montant mesure l'engagement actualisé de l'association rapporté à l'ancienneté acquise à la date de l'évaluation.

Hypothèses de calculs retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans (départ volontaire).
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn-over de 4 %
- Taux de revalorisation salarial 1 %
- Taux d'actualisation 4 %

Les départs à la retraite constatés ces dernières années montrent que ce départ est à l'initiative des salariés.

Provision pour risques prud'homaux

Des provisions pour risques sont comptabilisées à l'occasion de litiges opposant des anciens salariés à l'association.

Au cours de l'exercice 2024, deux nouveaux litiges prud'homaux ont été initiés et un litige a été soldé. Une reprise de provision a été faite pour 37144€. Il reste quatre litiges au 31/12/2024 dont les montants ont été basés sur les demandes des parties adverses, provisionnées à hauteur de 50%.

La provision constatée pour l'année 2024 s'élève donc au total de 207 487,00 €.

Provision pour dépréciation des créances

Des provisions pour risque de non-paiement des créances locataires sont comptabilisées chaque année afin de tenir compte du non-recouvrement de certains loyers dus par les résidents. Elles sont déterminées en fonction du retard de paiement constaté, de l'engagement

de procédures et de la présence ou non du locataire concerné, Cf. paragraphe 4. La provision s'élève à 763 758.37 €

Provision pour CP sur maladie

Des provisions ont été calculées pour CP sur jours de maladie, pour les salariés présents au 31/12/2024 la période de droits du 01/01/2021 au 31/12/2023 et pour les salariés partis au 31/12/2024, la période de droits du 01/01/2022 au 31/12/2023. La provision s'élève à 57 674,31 €.

4-9 - Fonds dédiés

Les ressources obtenues par voie de subvention, dont une partie n'a pas été utilisée au cours de l'exercice d'attribution, sont reportées sur l'exercice suivant comme engagement à réaliser sur subvention allouée.

Les engagements qui n'ont pu être réalisés ont été soldés au bilan 2021. Il n'y a pas de nouveaux engagements non réalisés au 31/12/2024.

4-10 - Dettes

Les emprunts sont contractés pour financer les investissements.

Les dettes de fournisseurs sont réglées 30 jours fin de mois.

Les salaires et charges sociales sont réglés à leur date d'échéance.

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTATS

5-1 - Les produits

Les produits d'exploitation (hors reprises de provisions) diminuent de 427 K€. Ils passent de 23 384 K€ en 2023 à 22 957 K€.

La hausse du chiffre d'affaires de 611 k€ s'explique par l'exploitation en année pleine des résidences Porte Neuve à Grasse et Les Parcs à Montoux, ainsi que la nouvelle résidence Cobalt à Villeneuve Loubet qui a ouvert en cours d'année 2024. En revanche les dotations et subventions sont en baisse de 1 032 K€, baisse qui s'explique par l'arrêt de plusieurs financements, le CORSA (-687 K€), Les Jeunes Majeurs Etrangers (-240 K€), CEJ Jeunes en rupture dans le Vaucluse (-49 K€) et l'aide exceptionnelle aux gestionnaires de résidences sociales dans le cadre de la hausse du coût de l'énergie (-445 K€).

5-2 - Les subventions

Vous trouverez ci-dessous le détail des subventions reçues sur l'exercice :

Type de subvention	Financier	Montant accordé
Exploitation	ACTION LOGEMENT SERVICE	55 948,00
Exploitation	CAF 06	178 111,00
Exploitation	CAF 84	114 047,00
Exploitation	ARS PACA	69 000,00
Exploitation	CAPG	20 000,00
Exploitation	CASA	185 000,00
Exploitation	CD 06	1 070 908,00
Exploitation	CD 83	265 000,00
Exploitation	CD 84	73 000,00
Exploitation	MISSION LOCALE CACPL	24 706,00
Exploitation	CGET	6 000,00
Exploitation	CR PACA	130 000,00
Exploitation	DDETS 06	1 440 996,00
Exploitation	DDETS 13	20 400,00
Exploitation	DDETS 83	420 023,00
Exploitation	DDETS 84	95 482,00
Exploitation	DIAN	491 697,00
Exploitation	DREETS 84	152 472,00
Exploitation	ETAT ASP	19 000,00
Exploitation	FAMI (Entraide Valdo)	37 800,00
Exploitation	FAP	75 000,00
Exploitation	FONJEP/DRJSCS	10 660,00
Exploitation	INLI PACA	7 622,00
Exploitation	MNCA	98 650,00
Exploitation	Divers	414,00
Exploitation	DDCS06 - CPH	511 431,45
Exploitation	DDCS 06 - CADA	1 451 263,85
Exploitation	DOTATION CHRS LAIC	376 635,75
Sous-total Exploitation		7 401 267.05
Investissement		0
Sous-total investissement		0
Total subventions		7 401 267.05

5-3 - Les charges

- 1- Les charges locatives liées aux locations immobilières (+ 785 k€) sont l'impact des ouvertures mais aussi de la revalorisation de charges récupérables des immeubles en copropriété et en diffus.
- 2- Les travaux d'entretien et de maintenance des logements sont en augmentation (+288 k€) dont le détail est donné ci-dessous :

Comptes	Montant
60632000	28 622,68
60633000	6 431,30
60681000	54 178,54
60682000	- 432,36
60684000	1 397,06
6153 + 6155	- 45 369,51
6152....	195 859,98
6156....	47 412,76
Total	288 100,45 €

- 3- La variation des autres services extérieurs fait ressortir que les honoraires et la mise à disposition de personnel sont en augmentation (+339 k€), cela est dû à la mise en place d'un plan de licenciements économiques, et mise à disposition de personnel AMLI et prestations de services AGS (+102 K€)
- 4- L'augmentation des Fluides (+ 99 k€) sur les ouvertures et consommations globales en compensée par la baisse du coût des énergies nouvelles, réseau de chaleur urbain (- 95k€)
- 5- Les autres services extérieurs sont en baisse (-172 K€), essentiellement dû à la politique d'achat et à la baisse du recours à l'intérim.

5-4 - Les produits et charges exceptionnels

Nature	Montant
Produits exceptionnels :	
- Autres produits exceptionnels	112 147
- Produits cession éléments actif	22 288
- Quote-part subventions virées au compte de résultat	102 023
- Produits sur exercices antérieurs	81 559
Total	318 018
Charges exceptionnelles :	
- Pénalités et amendes	1 166
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	4 856
- Aides exceptionnelles	42 151
- Régularisations diverses	-65 955
- Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	688

- Solde créances prescrites / protocoles transactionnels divers	13 608
Total	-3 486
RESULTAT EXCEPTIONNEL	321 505

VI- AUTRES INFORMATIONS

6-1 - Informations relatives aux contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie pas pour ses activités de contributions volontaires en nature (prestations en nature en bénévolat).

6-2 - Informations sur les transactions avec les contreparties

Communication des informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques ou morales (appelées « contreparties ») lorsqu'elles ne sont pas courantes et conclues à des conditions normales : NEANT

6-3 - Informations relatives au régime fiscal

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur une partie non prépondérante de son activité relative à la gestion et la commercialisation des résidences seniors.

6-4 - Effectif moyen employé pendant l'exercice

L'effectif moyen est de 224,17 personnes.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-5 - Engagements donnés

API Provence, actionnaire unique de la SASU API Résidence, est caution personnelle, solidaire et indivisibles des engagements de sa filiale (loyers, charges, taxes, indemnités, frais divers, etc.), tout au long de l'exécution des baux commerciaux conclus avec les bailleurs, des résidences commercialisées que ceux-ci ont acquises, sur une durée de 11 ans, 11 mois ou 20 ans.

Nous vous informons que le Conseil d'Administration a, en date du 17 octobre 2024, approuvé le prêt consenti par AMLI (conformément aux dispositions du 1bis de l'article L. 511-6 du CMF dans sa version en vigueur avant la loi n°2024-344 du 15 avril 2024 dans l'attente du décret d'application de l'article 8 de la loi du 15 avril 2024, non publié à date), d'un montant de 1,5 M€ à taux zéro, pour une durée s'achevant au plus tard au 31 décembre 2025.

En garantie de ce prêt, API PROVENCE a proposé à AMLI un pacte de préférence sur les immeubles de bureaux sis à (06300) Nice, 10 rue de Maeyer, à (06000) Nice, Immeuble Nice Europe BC - 29 rue Pastorelli, et à (06140) Vence, 438 boulevard Emmanuel Maurel, dénommé Le Florida, évalués par expert, en janvier 2024, à 1 833 000 € (valeur vénale HD

retenue selon l'usage actuel) (ci-après les « Immeubles »), qu'il s'engage à vendre, à première demande d'AMLI.

La convention a été signée le 22/10/2024.

Nous avons accepté de nous porter caution pour deux emprunts contracté par API RESIDENCE. Ci-dessous le détail du capital restant dû de chacun au 31/12/2024 :

- Emprunt Crédit agricole n°00003577152 réalisé le 23/10/2023 : 613 183.83 €

- Emprunt Crédit agricole n°00603976990 réalisé le 24/10/2023 : 612 454.81 €

6-6 - Engagements reçus

Garantie d'emprunts obtenue, à hauteur de 100%, de la Communauté Agglomération du Moyen Pays Provençal, suivant délibération n° 2004-87 en date du 17 septembre 2004 en vue de cautionner l'emprunt suivant :

Emprunt contracté auprès du CIL MEDITERRANEE (ancien LOGIAM) (convention n° 2573) d'un montant de 592.498 € et d'une durée de 25 ans au taux de 1% l'an. Restant dû : 181 011 € au 31 décembre 2024.

6-7 - Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

6-8 – Compléments d'informations

En complément de lecture du tableau « Etat des amortissements », voici le détail des amortissements des comptes ci-dessous :

Comptes	Libellé	Amortissement
28183100	AMORT. MAT. MOBILIER DE BUREAU	506 776,91
28183200	AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	498 991,22
28184100	AMORT. MAT. ET MOBILIER D'HEBERGEME	4 209 066,00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	310 977		
TOTAL			
Terrains	730 175		
Constructions sur sol propre	4 683 309		
Constructions sur sol d'autrui	24 743		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	353 967		38 982
Installations générales agencements aménagements divers	3 952 117		281 283
Matériel de transport	282 018		79 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 422 442		585 986
Emballages récupérables et divers			3 830
Immobilisations corporelles en cours	100 693		147 006
Avances et acomptes	378 377		69 077
TOTAL	17 927 842		1 205 343
Autres participations	1 797 351		3 614
Autres titres immobilisés	350 000		3 800
Prêts, autres immobilisations financières	146 627		292 812
TOTAL	2 293 978		300 227
TOTAL GENERAL	20 532 797		1 505 569

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		2 135	308 842	308 842
TOTAL				
Terrains			730 175	730 175
Constructions sur sol propre			4 683 309	4 683 309
Constructions sur sol d'autrui			24 743	24 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		43 607	349 342	349 342
Installations générales agencements aménagements divers		36 698	4 196 702	4 196 702
Matériel de transport		59 120	302 076	302 076
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		221 482	7 786 946	7 786 946
Emballages récupérables et divers		3 830		
Immobilisations corporelles en cours		212 082	35 617	35 617
Avances et acomptes		405 966	41 489	41 489
TOTAL		982 785	18 150 400	18 150 400
Autres participations			1 800 966	1 800 966
Autres titres immobilisés		353 800		
Prêts, autres immobilisations financières		295 470	143 970	143 970
TOTAL		649 270	1 944 935	1 944 935
TOTAL GENERAL		1 634 189	20 404 177	20 404 177

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		270 869	24 679	2 135	293 412
Constructions sur sol propre		1 986 219	95 909		2 082 128
Constructions sur sol d'autrui		24 743			24 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		233 491	37 170	41 731	228 930
Installations générales agencements aménagements divers		1 531 938	333 572	36 399	1 829 110
Matériel de transport		264 802	11 210	59 120	216 892
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 858 833	567 374	211 372	5 214 834
TOTAL		8 900 026	1 045 234	348 623	9 596 637
TOTAL GENERAL		9 170 894	1 069 913	350 758	9 890 049
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	24 679				
Constructions sur sol propre	95 909				
Instal.techniques matériel outillage indus.	37 170				
Instal.générales agenc.aménag.divers	333 572				
Matériel de transport	11 210				
Matériel de bureau informatique mobilier	567 374				
TOTAL	1 045 234				
TOTAL GENERAL	1 069 913				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	48 610		9 561		39 049
Gros entretien et grandes révisions	2 303 332	17 621	881 687		1 439 265
Autres provisions pour risques et charges	436 715	246 078	68 747		614 046
TOTAL	2 788 656	263 699	959 995		2 092 360

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	560 250	763 759	560 250		763 759
Autres provisions pour dépréciation	47 952	20 397	47 952		20 397
TOTAL	608 201	784 156	608 202		784 156
TOTAL GENERAL	3 396 857	1 047 855	1 568 197		2 876 516
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 027 458	1 538 311		
financières		20 397	29 885		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	143 970	-0	143 970
Clients douteux ou litigieux	1 261 937	1 261 937	
Autres créances clients	1 337 044	1 337 044	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 058	7 058	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 508	15 508	
Divers état et autres collectivités publiques	2 222 972	2 222 972	
Groupe et associés	1 011 834	1 011 834	
Débiteurs divers	1 060 517	1 060 517	
Charges constatées d'avance	164 166	164 166	
TOTAL	7 226 005	7 082 035	143 970
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 268		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 359 979	631 437	1 970 632	757 910
Emprunts et dettes financières divers	1 656 133	1 656 133		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 545 898	3 545 898		
Personnel et comptes rattachés	765 533	765 533		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	712 359	712 359		
Impôts sur les bénéfices	7 171	7 171		
Autres impôts taxes et assimilés	413 594	413 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 379	33 379		
Groupe et associés	1 500 000	1 500 000		
Autres dettes	165 443	165 443		
Produits constatés d'avance	2 457 416	958 238	92 304	1 406 874
TOTAL	14 616 907	10 389 187	2 062 936	2 164 784
Emprunts remboursés en cours d'exercice	610 351			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	34 282
Autres créances	2 875 064
Disponibilités	13 266
Total	2 922 612

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 802
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 447 381
Dettes fiscales et sociales	1 104 559
Total	2 558 742

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 64 1 66
Total	1 64 1 66
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 457 416
Total	2 457 416

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS API RESIDENCE	-230 322	100	-1 393 420
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			